

Entre 2000 et 2010,
une centaine de bibliothèques-médiathèques ont vu le jour
en Île-de-France, augmentant de plus de 100 000 m²
la surface de lecture publique offerte aux usagers.



Ce renouvellement, sensible dans la qualité architecturale
des équipements comme dans les évolutions
des supports de lecture et des attentes du public,
a été rendu possible par le jeu des financements croisés
des collectivités locales et de l'État,
pour un montant global de cinq cents millions d'euros.



10 ANS DE CONSTRUCTION EN ÎLE-DE-FRANCE



BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES

DIX ANS
DE CONSTRUCTION
EN ÎLE-DE-FRANCE

2010 BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES



2010

BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES

DIX ANS
DE CONSTRUCTION
EN ÎLE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ÎLE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

*Cette brochure est une publication
de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France,
dirigée par*

Muriel Genthon

COORDINATION ÉDITORIALE

Danièle Brison

Chef du service Livre, Lecture et Archives, DRAC Île-de-France

ONT COLLABORÉ À CETTE BROCHURE

Jean-Sébastien Dupuit

Inspecteur général des Affaires culturelles

Dominique Lahary

Directeur-adjoint de la Bibliothèque départementale du Val-d'Oise

Bernard Démay

Conseiller Livre et Lecture, DRAC Île-de-France

Olivier Godet

Chef du service Architecture, DRAC Île-de-France

Cécile Denis

Chef du service de la Communication, DRAC Île-de-France

Isabelle Ducroquet

Service Livre, Lecture et Archives, DRAC Île-de-France

Valérie Guillemot

Service Architecture, DRAC Île-de-France

Grégoire Bruzulier

Stagiaire au service Architecture, DRAC Île-de-France

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION

Christine Dufour

Olivier Caldéron

© Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France
47 rue Le Peletier, 75009 Paris

ISBN 978-2-11-128036-6

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
sous quelque forme que ce soit réservés pour tous pays.



Mot du Ministre de la Culture et de la Communication 5

Mot du Préfet de la région d'Île-de-France 7

BILAN D'UNE DÉCENNIE

Un changement en profondeur 9

En ville aussi, le bibliobus 16

NOUVEL ESPACE DE VIE

Regards d'architectes 19

Anticiper les attentes des lecteurs 30

Le numérique de proximité 34

POINT DE VUE

C'est l'équipement qui crée son public 47

par Dominique Lahary

ÉCLAIRAGE

Les paradoxes d'un outil singulier 55

par Jean-Sébastien Dupuit

LECTURE PUBLIQUE

Les réalisations de la décennie 63



« Le livre n'est pas. La lecture le crée », affirme le grand poète Edmond Jabès. L'ambition de la lecture publique est réaffirmée aujourd'hui en Île-de-France, si l'on considère les constructions de bibliothèques-médiathèques sur l'ensemble du territoire régional. De 2000 à 2010, en effet, une centaine d'établissements municipaux ou intercommunaux auront vu le jour, pour un investissement global de cinq cents millions d'euros dont cent millions apportés par l'État.

À eux seuls ces chiffres auraient pu conduire la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France à marquer le seuil de la décennie en réalisant cette brochure. Mais plus qu'un inventaire, c'est un portrait à entrées multiples qui se révèle au fil de ces pages. Celui d'une offre culturelle à la fois collective et individuelle, garante de la mémoire et ouverte à la création, inscrite dans la qualité architecturale des équipements, profondément ancrée dans la vie quotidienne.

On le lira dans les propos des architectes comme dans les brefs récits historiques des professionnels de la lecture publique sollicités : l'ouverture d'une bibliothèque-médiathèque est souvent le signal d'un renouveau. En proposant un accès de proximité aux domaines de la connaissance, de l'information ou du divertissement, les bibliothèques-médiathèques sont de véritables lieux de sociabilité. Les habitants d'un territoire s'y croisent et s'y rencontrent dans toute leur diversité : sociale, culturelle mais aussi générationnelle. Elle sont à leur manière un microcosme de ce « vivre ensemble » qui doit être une ambition sans cesse réaffirmée.

Des enfants aux seniors, des tenants du « livre-papier » aux lecteurs connectés, des lecteurs de presse aux amateurs de textes anciens, les usagers de la lecture publique sont en augmentation constante dans les nouveaux équipements. Cela traduit le caractère décisif de ces investissements qui concernent autant l'aménagement culturel du territoire qu'une certaine idée de la République des lettres.

FRÉDÉRIC MITTERRAND

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



De 2000 à 2010, plus de cent bibliothèques municipales ou intercommunales, de toutes tailles, ont été créées en Île-de-France avec l'aide de l'État.

Dans le contexte des lois de décentralisation, l'outil de cette politique de soutien à l'investissement culturel est la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) des bibliothèques, procédure aux moyens financiers accrus, mise en place par les décrets de mars et juillet 1986, qui a permis de subventionner la construction, l'aménagement, l'informatisation et, plus récemment, les services liés au numérique proposés par les établissements de lecture publique.

Durant ces dix dernières années, le montant de l'investissement des collectivités locales de la région francilienne dans ce domaine s'est élevé à près de cinq cents millions d'euros, la part apportée par l'État, sous la forme de subventions, à environ cent millions d'euros. La dotation de la région Île-de-France a été en augmentation régulière au fil de la décennie, passant de cinq millions d'euros en 2000 à près de douze millions d'euros en 2010. Les projets aidés ont concerné aussi bien les grands centres urbains, avec la construction de trente-sept équipements supérieurs à 2 000 m², que les communes moyennes et petites : trente-cinq des cent-trois dossiers soutenus se situent dans des villes de moins de dix-mille habitants.

Le nombre des aides est allé croissant au long des années, soixante-dix des cent-trois établissements créés ayant ouvert leurs portes après 2004. Cette politique de soutien à l'investissement de l'État en faveur de la lecture publique constitue bien un outil efficace d'aménagement culturel équilibré du territoire régional.

DANIEL CANEPA

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS



Médiathèque Marguerite-Duras, Paris XX^e.

BILAN D'UNE DÉCENNIE

UN CHANGEMENT EN PROFONDEUR

En 2000, la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication avait établi un classement des régions françaises en fonction du nombre de mètres carrés de bibliothèques de lecture publique existants en regard du nombre de leurs habitants. L'Île-de-France se situait alors au vingt-quatrième rang sur vingt-six.

Dix ans plus tard, la donne a profondément changé : la région francilienne s'est hissée en douzième position de ce palmarès. Cent-trois nouveaux équipements – soit environ le quart du parc régional de la lecture publique – ont en effet vu le jour, augmentant de près de 100 000 m² la surface offerte aux usagers franciliens des bibliothèques-médiathèques municipales. Cet effort considérable a eu un coût qui ne l'est pas moins : cinq cents millions d'euros environ, dont une centaine ont été apportés par le concours de l'État.

Cette amélioration est due à plusieurs facteurs, au premier rang desquels s'inscrit indiscutablement le dispositif de financement, sans équivalent dans les autres secteurs de l'investissement culturel en France. Le programme

national de médiathèques de proximité, les Ruches, a également joué un rôle déterminant pour la construction de bibliothèques dans les petites et moyennes communes.

S'il fallait caractériser la nouvelle carte francilienne de la lecture publique, il faudrait jouer sur un double registre. Les deux illustrations les plus marquantes de cette politique d'aménagement culturel du territoire font en effet apparaître à la fois un solide essor des équipements de plus de 2 000 m², avec trente-sept créations, et la multiplication de projets plus modestes dans les communes de moins de 10 000 habitants. Équipement public de proximité par excellence, la bibliothèque-médiathèque est aussi un élément essentiel du rééquilibrage en matière d'accès aux connaissances.

Beaucoup reste bien sûr à faire et le territoire régional, est encore inégalement équipé, mais au-delà du progrès quantitatif bien réel que ce bilan permet de mettre en exergue, la région francilienne offre désormais des établissements exemplaires qui marient avec bonheur fonctionnalité, confort et qualité architecturale.

Un dispositif spécifique

Depuis 1986, dans le cadre des lois de décentralisation, un dispositif spécifique a été mis sur pied en faveur du développement des bibliothèques-médiathèques sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Ce dispositif, dont les crédits proviennent du budget du ministère de l'Intérieur, vise à accompagner, par l'octroi de subventions, les projets de construction et d'équipement de bibliothèques-médiathèques municipales et départementales.

LES MODALITÉS DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT POUR LA CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES ONT POUR L'ESSENTIEL ÉTÉ ARRÊTÉES EN 1986.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES S'ÉLÈVENT À :

- 25 % DU COÛT HORS-TAXES DES TRAVAUX,
- 35 % DU COÛT HORS-TAXES DU MOBILIER
- 25 % DU COÛT HORS-TAXES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMÉDIA.

LES DEUX PREMIÈRES AIDES NATIONALES PEUVENT ÊTRE MAJORÉES POUR LES PROJETS CONDUITS EN ZONES DÉFAVORISÉES.

EN ÎLE-DE-FRANCE, LES AIDES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL S'ÉLÈVENT À :

- 25 % DU COÛT HORS-TAXES DES TRAVAUX,
- 30 % DU COÛT HORS-TAXES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMÉDIA.

LES AIDES ACCORDÉES PAR LES CONSEILS GÉNÉRAUX REPRÉSENTENT DE 10 % À 20 % DES MONTANTS HORS-TAXES.

Il permet également de soutenir le passage des établissements au numérique, l'acquisition de bibliobus, qui sont loin d'avoir disparu du paysage notamment en milieu urbain, et des opérations de conservation des fonds anciens.

Pour les collectivités territoriales, ces subventions de l'État constituent une forte incitation à la réalisation de projets, d'autant plus que la bibliothèque-médiathèque est l'équipement culturel de proximité le plus fréquenté par le public, comme le montrent, depuis des années, les études du ministère de la Culture et de la Communication sur les pratiques culturelles des Français.

L'intervention de l'État concerne la construction ou la rénovation des bâtiments, leur équipement en mobilier et leur informatisation. Instruits par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du Ministère de la Culture et de la Communication, les projets des collectivités sont ensuite soumis à la signature des préfets de région.

En Île-de-France - région qui cumule les particularités, la première étant sa densité - le Conseil régional intervient de manière significative depuis 2001 en faveur des communes de plus de 5 000 habitants dans des opérations de construction de bibliothèques.

Pour les plus petites localités qui ne peuvent élargir aux dispositifs de droit commun du Conseil régional, il existe également des contrats territoriaux, applicables aux bibliothèques-médiathèques, liant soit région et commune, soit région, département et commune. Par ailleurs, sur les huit

BIEN INSÉRÉE DANS LE TISSU URBAIN,
LA MÉDIATHÈQUE DE SURESNES.



L'émergence des réseaux

Entre 2000 et 2010, l'organisation des collectivités territoriales a fait l'objet de réformes parmi lesquelles la constitution des intercommunalités. Ces nouvelles entités ont bien sûr contribué à la structuration de nouveaux réseaux de lecture publique et continuent à le faire. À l'évidence, ce mouvement est appelé à s'amplifier au cours des années à venir, l'échéance imposée par le législateur aux collectivités désireuses de se constituer en intercommunalités ayant été fixée à 2013.

L'évolution la plus nette fait apparaître une rédefinition sensible de l'équilibre entre les établissements de centre-ville, désormais moins grands, et les autres maillons de ces réseaux conçus comme des équipements de proximité renforcés. C'est ce qui s'est passé par exemple à Plaine-Commune en Seine-Saint-Denis ou à Marne-et-Chanteraine en Seine-et-Marne. Dans les deux cas, les élus et les bibliothécaires ont opté pour une répartition harmonieuse des bâtiments en fonction des bassins de population, tout en renforçant la coordination entre ces différents réseaux. En conjuguant ainsi autonomie et unité, en prenant en écharpe le nouveau territoire intercommunal, les collectivités contribuent à renouveler l'approche de la lecture publique.

Pour les intercommunalités regroupant de petites entités, ou des communes de tailles très différentes, la mise en réseau informatique consti-

départements que compte la région, la plupart soutiennent également ces projets et apportent des subventions aux communes situées sur leur territoire.

Au total, une commune peut ainsi obtenir jusqu'à 80 % du coût de construction de sa bibliothèque-médiathèque, la moyenne s'établissant autour de 60 % du montant de la dépense hors-taxe.

L'originalité du système, on l'aura compris, réside dans la possibilité de cumuler ces divers financements. C'est cette carte qu'ont su jouer les collectivités franciliennes au cours des dix dernières années. C'est ce qui a permis le renouvellement spectaculaire de la desserte de lecture publique dans une région qui se caractérise par la jeunesse de sa population.

tue souvent la première étape de cette structuration. C'est, par exemple, le cas de la Communauté de communes de Roissy-Porte de France dans le Val-d'Oise, forte aujourd'hui d'environ 50 000 habitants et composée de localités dont les populations s'échelonnent de 79 à 10 000 habitants.

L'essor des petits et moyens équipements

Autre caractéristique de l'évolution de la lecture publique en Île-de-France au cours de ces dix dernières années : la multiplication des équipements dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants et dans celles de moins de 10 000 habitants. Certes, on sait bien que si l'on retranche Paris et la première couronne de la région Île-de-France, on se trouve face à une multitude de communes de taille modeste, mais il n'en reste pas moins que l'on peut s'étonner de voir ces petites entités, de surcroît souvent proches les unes des autres, vouloir se doter de bibliothèques-médiathèques de qualité répondant aux normes de l'État.

Ainsi, Rochefort-en-Yvelines, avec 900 habitants, dispose depuis 2006 d'une bibliothèque confortable, installée dans un bâtiment entièrement rénové et offrant tous les services attendus par les usagers, du livre au multimédia. Autre exemple dans les Yvelines : en 2010, Toussus-le-Noble, 700 habitants, a lancé son projet.

C'est donc un maillage territorial de plus en plus fin qui s'opère par le biais du développement de la lecture publique, laquelle contribue ainsi fortement, en ce début de XXI^e siècle, au renouvellement de l'approche de la question du

service public. À cela vient s'ajouter l'effet d'entraînement des équipements existants sur les communes voisines. Le cas de Limours-en-Hurepoix, dans l'Essonne, est à cet égard éloquent. Non seulement la localité, forte de 7 000 habitants, dispose d'une bibliothèque particulièrement dynamique, mais toutes les communes du canton disposent chacune de leur propre équipement. Et tous enregistrent un taux de fréquentation élevé.

Depuis quelques années, on observe le même phénomène dans d'autres parties de la région francilienne. C'est le cas dans les zones rurales de la Seine-et-Marne, où la lecture publique apparaît nettement comme le secteur culturel le plus à même de fédérer et d'animer le territoire.

Un intérêt croissant pour les bâtiments

Au tournant des années 2000, les bibliothèques étaient guidées par deux thématiques dominantes : l'élargissement des collections et l'accueil du public dans toutes ses composantes. Au fil du temps, les conditions de cet accueil ont conduit les professionnels à s'interroger sur un autre aspect de leur environnement de travail : la qualité des bâtiments, le confort, l'esthétique et l'ampleur des locaux qui sont fréquentés par toutes les générations de lecteurs.

C'est ainsi que s'est développée une exigence des élus et des bibliothécaires en matière d'architecture et d'aménagement, exigence à laquelle les architectes ont répondu, posant les bases d'une réflexion sur la lecture publique.

À l'instar d'autres régions, l'Île-de-France a vu des architectes de renom réaliser des bibliothèques-médiathèques remarquables qui contribuent au renouvellement de l'environnement urbain.

Autre caractéristique de la décennie écoulée : l'attention portée à l'ampleur des locaux. Dans la cité, la bibliothèque-médiathèque est devenue un espace de rencontre et de consultation aussi bien que d'étude. Ainsi, dans le réseau des bibliothèques du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val d'Europe, en Seine-et-Marne, si les équipements construits au début des années 2000 ont une surface d'environ 500 m², celui ouvert plus récemment offre 800 m² alors que les populations desservies sont de taille comparable.

On retrouve la même préoccupation dans la mise en œuvre d'opérations de rénovation et de restructuration de bâtiments plus anciens, qui font partie intégrante du décor de telle ou telle localité et qui reprennent vie en deve-

nant des bibliothèques-médiathèques ouvertes à de nouveaux services.

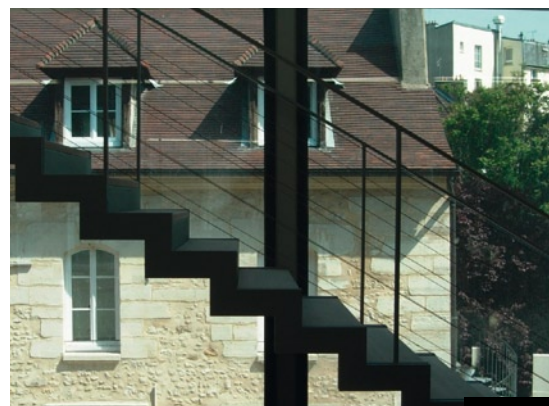
Les opérations de réhabilitation complète conduites récemment à Trappes dans le réseau de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux Mureaux dans les Yvelines, et à Tremblay-en-France en Seine-Saint-Denis, opérations appelées à se généraliser pour les équipements vieux de 20 ans à 30 ans, ont pris systématiquement en compte ces conceptions nouvelles de gestion des espaces.

Le recours de plus en plus fréquent à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), et, depuis deux ans, aux normes dites Bâtiment Basse Consommation (BBC), contribue à renforcer le confort des bibliothèques et participe de la même démarche.

L'insertion dans la vie de la cité

À l'actif de ce bilan, vient s'ajouter l'idée d'adjoindre d'autres équipements à une bibliothèque. Cette orientation a connu un grand succès depuis 2000, sous des formes très variées, ce qui démontre la place centrale que prend la bibliothèque dans la vie de la cité comme lieu de sociabilité.

Les rapprochements peuvent concerner d'autres secteurs artistiques. C'est le cas pour des conservatoires, comme à Villepinte en Seine-Saint-Denis, pour des salles de spectacle comme au Chesnay dans les Yvelines, ou à Breuillet dans l'Essonne.



GENTILLY, DEPUIS LA MÉDIATHÈQUE, VUE SUR LA MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE
ROBERT DOISNEAU.

Il peut s'agir aussi de services d'archives municipales, comme à la médiathèque L'Astrolabe de Melun en Seine-et-Marne, ou à la médiathèque Persépolis de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis. Mais ce peut être aussi un rapprochement avec des services sociaux ou socio-éducatifs, comme cela apparaît dans le projet de Fosses dans le Val d'Oise, d'un vaste auditorium municipal à Viroflay dans les Yvelines, ou encore d'une école, comme à Clamart dans les Hauts-de-Seine, avec la médiathèque François-Mitterrand du quartier de la Plaine.

Globalement, les équipements récents d'Île-de-France connaissent un important succès de fréquentation, avec des taux qui peuvent rester élevés des années après leur ouverture.

EN 2003, DANS LE SOUHAIT DE CONJUGUER LECTURE PUBLIQUE ET QUALITÉ ARCHITECTURALE, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION AVAIT LANCÉ UN PROGRAMME SPÉCIFIQUE POUR INCITER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À CONSTRUIRE DES MÉDIATHÈQUES DE PROXIMITÉ EN ZONE RURALE ET DANS LES QUARTIERS URBAINS PÉRIPHÉRIQUES. CE PROGRAMME NATIONAL DIT DES RUCHES ÉTAIT ASSORTI D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER À LA CRÉATION D'EMPLOIS QUALIFIÉS DANS CES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ. EN ÎLE-DE-FRANCE, L'ESPACE RURAL, QUI REPRÉSENTE 16 % DE LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE, ACCUEILLE 15 DES 17 RUCHES RÉALISÉES, LES DEUX AUTRES ÉTANT SITUÉES DANS DES QUARTIERS SENSIBLES, À SEVRAN EN SEINE-SAINT-DENIS ET À MEAUX EN SEINE-ET-MARNE.

Des constructions variées et originales

Les évolutions survenues dans le passé récent se traduisent par des constructions d'une grande diversité, parfois surprenantes, faisant de certaines médiathèques un véritable signal architectural.

C'est le cas de plusieurs Ruches. Deux établissements proches l'un de l'autre, celui de Marcoussis (7 000 habitants) et celui de Linas (5 000 habitants) dans l'Essonne, en donnent une bonne illustration : très réussis tous les deux, ils relèvent de partis architecturaux très différents. C'est encore le cas de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne dans le Val-de-Marne, autre Ruche qui offre, fait assez rare, une grande qualité de traitement des parois extérieures du bâtiment.

Autres exemples de conceptions très affirmées : les deux bâtiments, différents à tous égards, que sont la médiathèque toute ronde de Freneuse dans les Yvelines, et la médiathèque Marguerite-Duras, inaugurée en juin 2010 à Paris dans le XX^e arrondissement. On retrouve encore cette originalité dans la forme ellipsoïdale de la médiathèque Boris-Vian de Chevilly-Larue dans le Val-de-Marne.

L'insertion de la bibliothèque-médiathèque dans le bâti du centre-ville dans lequel elle s'inscrit est également souvent mieux prise en compte par les architectes, comme c'est le cas pour la médiathèque Persépolis de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis.

Certains équipements à venir devraient créer la surprise en proposant des choix architecturaux particulièrement audacieux, comme la médiathèque-conservatoire du Kremlin-Bicêtre dans le Val-de-Marne, en cours de construc-



SAINT-OUEN : UN SIGNAL FORT EN CŒUR DE VILLE.

tion en cette fin 2010, où l'architecte Karine Herman a choisi une façade intégralement recouverte de cuivre. Il en va de même avec le projet du cabinet Triptyque pour la future médiathèque de la Ville d'Osny dans le Val d'Oise, dans laquelle l'eau jouera un rôle primordial : le bâtiment devrait en effet être rafraîchi par un rideau de pluie descendant de la terrasse supérieure le long des façades.

On le voit, au cours des dix dernières années, la conception des bibliothèques-médiathèques n'a cessé d'évoluer, au moment même où la question de l'avenir du livre face à l'émergence du numérique s'est posée avec une acuité de plus en plus forte. Cette évolution constitue un excellent point d'appui pour les réflexions que mèneront les acteurs de la lecture publique dans les années à venir.



EN VILLE AUSSI, LE BIBLIOBUS...

Les bibliobus ruraux, qui permettent aux quatre bibliothèques départementales de prêt de l'Île-de-France en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise de desservir les plus petites communes de leur territoire, en livres, CD et DVD, assurent la mission la plus ancienne des BDP, qui offrent aussi gratuitement à leur réseau modules de formation, catalogue d'expositions, assistance en matière d'informatique et de multimédia... Généralistes le plus souvent, ils se spécialisent parfois pour devenir Musibus ou Bébibus.

En milieu urbain, le bibliobus est le complément des réseaux d'équipements (bibliothèque centrale et annexes). Il permet d'atteindre les lecteurs des quartiers ne disposant pas d'établissement de lecture publique, ou ceux résidant dans des zones peu peuplées, d'habitat dispersé ou éloigné des centres-villes. On compte ainsi une trentaine de bibliobus urbains en Île-de-France.

Agréablement aménagés et décorés, ces véhicules, devenus des médiabus, proposent environ 3 000 livres, quelques centaines de CD et DVD, et parfois aussi des revues. Dotés d'une gestion informatisée qui offre la possibilité de réserver des ouvrages, accessibles aux handicapés, ils assurent des dessertes d'une à deux heures une fois par semaine, ou toutes les deux semaines suivant les cas.

Traditionnellement, les bibliobus urbains assuraient également un grand nombre de dessertes en établissements scolaires. Ce service existe encore dans beaucoup de villes, mais a tendance à se restreindre au profit d'arrêts pour tout public.

Certaines communes constituées de quartiers mal reliés au centre-ville, ou coupés de celui-ci par une autoroute ou une voie ferrée, ont développé un réseau dense de dessertes, comme à Nanterre dans les Hauts-de-Seine. L'intercommunalité est aussi un cadre

qui se prête à l'utilisation du bibliobus. Ainsi, la Communauté d'agglomération de Plaine commune en Seine-Saint-Denis dispose de trois véhicules, dont deux récents, pour toucher les quartiers excentrés de ses huit communes.

Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, qui compte 80 000 habitants répartis sur un vaste territoire, a acquis un bibliobus double articulé, à l'image des autobus, pour proposer une offre documentaire plus importante à sa population située en périphérie. Ce véhicule assurera, à partir de fin 2010,

un grand nombre de dessertes qui ne seront jamais inférieures à deux heures trente par point d'arrêt, ce qui est exceptionnel.

“Un maillage territorial de plus en plus fin s'opère par le biais de la lecture publique qui contribue ainsi au renouvellement de l'approche de la question du service public”.



LE BIBLIOBUS, UN EXCELLENT MOYEN POUR TISSER DES LIENS ENTRE LES HABITANTS DES QUARTIERS EXCENTRÉS, COMME SUR LE TERRITOIRE DE PLAINE-COMMUNE (93).